

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le 12 décembre 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} PERRONIN Maryse - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique

Étaient absents – excusés :

M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M. JEROME Christian) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique) - M. AUZEL Jonathan (procuration donnée à M. JOUHET Christian)

Étaient absents :

M. RAVET Serge - M. PERESSE Sébastien - M^{me} ROCHE Valérie - M^{me} POUMEROL Caroline

M^{me} PERRONIN Maryse a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-05-69 : ASSAINISSEMENT DU SECTEUR LES CHAPELLES, RUE DES BOUT'CHOUS ET DE L'ENTRÉE STEP - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle que, comme prévu au Schéma directeur d'assainissement, le cabinet EGIS Eau avait été chargé de définir un Avant-Projet (AVP) relatif au projet de réhabilitation et de mise aux normes des « Eaux usées » du secteur « HLM les Chapelles, rue des Bout'chous, Entrée STEP ». Le montant d'investissement prévu par cet AVP s'établit à 706 000 € HT.

Monsieur Anthony PALERMO, Maire, propose au conseil municipal de solliciter le concours financier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau au titre de l'exercice budgétaire 2025 pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du réseau « Eaux usées » du secteur « HLM les Chapelles, rue des Bout'chous, Entrée STEP ».

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit

- | | |
|--|-----------|
| ● Montant du projet | 706 000 € |
| ● Subvention agence de l'eau (60%) | 423 600 € |
| ● Subvention conseil départemental (20%) | 141 200 € |
| ● Autofinancement | 141 200 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Solliciter pour ce projet le concours financier du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et de l'Agence de l'Eau au titre de l'exercice budgétaire 2025**
- **Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions et notamment transmettre tous dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et à l'Agence de l'Eau**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,



Anthony Palermo

